

|  |   |
|--|---|
| Département de Loire-Atlantique  | République Française  |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b><br>2, Bd de la Loire<br>44260 SAVENAY | <b>Décision n° 92 / 2023</b><br>SERVICE : Politiques contractuelles |

**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DEMANDE DE SUBVENTION DETR A L'ÉTAT POUR LA  
RÉHABILITATION DE RÉSEAUX D'EAUX USÉES À SAINT ÉTIENNE  
DE MONTLUC**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention,

Vu la délibération n°9 du Conseil Communautaire du 8 décembre 2022 approuvant le schéma directeur d'assainissement d'Estuaire et Sillon,

Vu la décision n°26 du Président d'Estuaire et Sillon en date du 13 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Saint Étienne de Montluc,

**DECIDE**

**Objet :**

☛ D'approuver les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Saint Etienne de Montluc pour les 3 secteurs « Rue Tivoli- aval camping », « rue Laménais- Bd Goupil » – « Avenue des sports, rue de la Gargouillère – rue du tertre blanc », selon le plan de financement ci-après :

| Nature des opérations                        |                   |                   |
|--|-------------------|-------------------|
|  | HT                | TTC               |
| Coût total du projet                         | 810 585.00        | 972 702.00        |
| <b>Participation DETR sollicitée</b>         | <b>122 500.00</b> |                   |
| Participation Agence de l'eau sollicitée     | 243 175.50        |                   |
| Reste à charge pour la CCES après subvention |                   | <b>607 026.50</b> |

☛ DE solliciter l'attribution d'une subvention de la DETR pour la réhabilitation de réseaux d'eaux usées à Saint Étienne de Montluc sur les 3 secteurs désignés ci-dessus, d'un montant égal à 15.11% de l'investissement HT d'un montant de 810 585.00 €, soit une aide de 122 500 €.

Fait à Savenay, le 5 décembre 2023

Le Président,  
  
 Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE

07 DEC 2023

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 07 DEC 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU